

**URB/20135 : Demande de permis d'urbanisme pour placer une enseigne lumineuse "kom op tegen kanker" avec logo ; Rue Royale 217; introduite par Monsieur Peter DE GROOF - Kom op Tegen Kanker A.S.B.L. Rue Royale 217 à 1210 Bruxelles.**

## **AVIS**

Considérant que la demande se situe en zone de forte mixité le long d'un espace structurant et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 et en zone d'habitation et d'entreprise au plan particulier d'affectation du sol n°31 "Rue Royale" A.R. 02/04/1981;

Considérant que la demande a pour but de placer une enseigne "kom op tegen kanker" composée d'un lettrage découpé en zinc laqué noir avec éclairage indirect + logo en forme de fleur réalisée en matériau composite laqué peint en orange;

Considérant que l'enseigne n'aura pas de panneau de fond afin de conserver la lecture du matériau de façade à savoir la pierre bleue;

Considérant que le lettrage s'aligne aux baies existantes pour maintenir une cohérence verticale à l'ensemble;

Considérant que la demande se situe en zone interdite au Titre VI du Règlement Régional d'Urbanisme;

Considérant que la demande est conforme à l'article 36, 1° du Titre VI du RRU;

Considérant que la demande déroge à l'article 2.h du PPAS 31 (zone de bâtisse – publicité);

Considérant que la demande a fait l'objet d'une enquête publique du 6 au 20 mars 2017 et qu'aucune réclamation n'a été introduite ;

## **AVIS FAVORABLE À LA MAJORITÉ**

Avis minoritaire :

**Madame Gustin, BDU, s'abstient.**